

<p>Validité Date</p> <p>Annuelle 2024 Annuelle 2025 Annuelle 2026</p> <p>../.. / 2024</p> <p>Photo</p>	<p>Carte Adhérent</p> <p>Nom <input type="text"/></p> <p>Prénom <input type="text"/></p> <p>Année d'Adhésion 2024</p> <p>Visa Comité <i>E. CARUZZI</i></p> <p> 3 rue de la Mairie Elan 08160 Flize 07 49 91 01 21</p>
--	--

↑ **Coupon à découper et à insérer dans le badge pour contrôle** ↑

Nom

Prénom

Adresse

Email

Téléphone

Portable

Date



Association
3 rue de la Mairie
Elan
08160 Flize
07 49 91 01 21

Fiche d'Adhésion

Saison 2024

Annuelle

Jeune (-18 ans), étudiant ou chômeur *

Total

Chèque Virement Espèces

* Voir règlement intérieur

Extrait du règlement intérieur

Pour pouvoir pêcher, l'adhérent doit être en possession :

d'une carte d'adhérent délivrée par une AAPMA quelconque, revêtue des timbres piscicoles nécessaires et d'une carte de membre annuelle, munie d'une photo d'identité récente ou journalière délivrée par l'association « La Mouche Ardennaise » (carte de l'année en cours délivrée après paiement de la cotisation correspondante)

La ligne ne peut comporter que deux hameçons simples de taille N°10 au maximum sans ardillon ou écrasés.

Une seule canne en action par pêcheur est autorisée.

Visa Adhérent

Visa Comité

A SIGNER SVP

E. CARUZZI